



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

***DELIBERATION N° 018/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Carole CARTON
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à François RALLO
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Robert TARDA
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jordi DELCLOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absent excusé : Richard VENDRELL

Secrétaire de séance : Joseph CASCALES

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée AV n° 68 en zone A du PLUi, lieu-dit « La Teularia », d'une contenance de 17 117 m², auprès de la SAFER Occitanie, pour un prix total de 46 200 € TTC.

M. le Maire informe l'assemblée de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AV n°48 sise en zone A2 du PLUi, d'une contenance de 17 117 m², pour un prix total de 46 200 €, auprès de la SAFER Occitanie qui a proposé au vendeur, à la demande de la ville, une offre d'achat par préemption avec révision de prix.

Il précise que cette parcelle est un verger en production mal entretenu, appartenant à Mme Georgia Marie Ramboarison, située en entrée de ville direction Alénia, et qu'elle est importante pour la commune car son acquisition permettra de maîtriser le foncier de cette entrée Sud-Est de la ville, d'éviter la présence en ces lieux de non agriculteurs et de disposer ainsi d'un foncier non négligeable pour des compensations écologiques à venir.

Puis, M. le Maire indique qu'une promesse unilatérale d'achat a été signée en janvier 2026 par la ville avec la SAFER Occitanie et que l'appel à candidature lancée par cette société d'aménagement foncier n'a eu, à ce jour, aucun retour positif de la part d'agriculteurs intéressés.

Par suite, M. le Maire propose au conseil, d'une part, d'acquérir la parcelle citée en objet au prix de 46 200 € TTC y compris les honoraires de la SAFER, si le vendeur accepte la préemption SAFER Occitanie, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat de ce bien, enfin, de charger Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier.

La commission « Finances » qui s'est réunie le 24/02/26 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette acquisition.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix « Pour » et 4 « Absentions ») :

- **Décide** d'acquérir, sous réserve que le vendeur accepte la préemption avec révision de prix de la SAFER Occitanie qui a été proposée, la parcelle AV n° 48 (17 117 m²) sise en zone A2 du PLUi, lieu-dit « La Teularia » ;

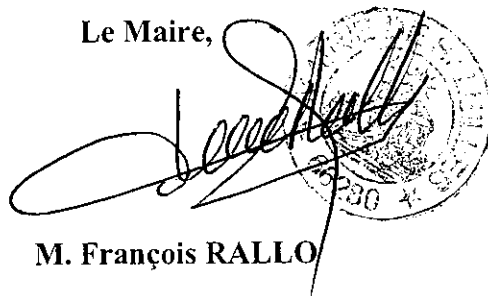
- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique d'acquisition de ce bien, pour un prix total de 46 200 € TTC, hors « frais de notaire » ;

- **Charge** Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier ;

- **Précise** que cette dépense sera prévue en section d'investissement du budget communal 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



M. François RALLO

Publication le : 20 MARS 2026